



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE À :

Centre radioélectrique le Passage/Agen -la Garenne-aérodrome. Plans de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques.

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de **Agen, Boé, Brax, Estillac, le Passage, Moirax et Roquefort, du lundi 26 mars 2018 à 9h00 au vendredi 27 avril 2018 à 17h30.**

Elle porte sur :Centre radioélectrique le Passage/Age -la Garenne-aérodrome. Plans de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de le Passage, Estillac et Roquefort, **du lundi 26 mars 2018 à 9h00 au vendredi 27 avril 2018 à 17h30**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

**Mairie du Passage d'Agen  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
Place du Général de Gaulle  
BP 7  
47520 Le Passage d'Agen**

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Jean Claude Andrieu, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**à la mairie du Passage d'Agen : le lundi 26 mars 2018 de 9h à 12h.**

**à la mairie d'Estillac : le mardi 10 avril de 14h à 18h.**

**à la mairie de Roquefort : le vendredi 27 avril de 15h à 17h30.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de **le Passage, Estillac et Roquefort** ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont des plans de servitudes radioélectriques, pris par décret. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au DGAC, direction de la technique et de l'innovation, systèmes de communication, navigation et surveillance, BP 53584, 1 avenue du docteur Maurice Grynfolgel, 31035 Toulouse cedex 1.

Agen, le 21/03/2018

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

signé

**Hélène GIRARDOT**